

QUESTIONS D'ARGENT

SUR LES MARCHÉS

Services financiers en vedette

Les marchés obligataires ont bien accueilli les dernières statistiques américaines qui permettent de vérifier que l'inflation reste sous contrôle. Mais au Canada, le secteur des services financiers reprend la vedette à la faveur de la période des REER.

Les titres de toutes les banques et de toutes les compagnies de fonds mutuels cotées en Bourse au Canada ont touché de nouveaux sommets, observe M. Jean Laroche, conseiller chez Nesbitt Burns. Les titres des services publics sont aussi favorisés par ce contexte d'afflux de nouveaux investissements.

Pendant ce temps, à New York, l'annonce de la fusion de Morgan Stanley avec Dean Witter Discovery pour créer la plus grande entreprise du domaine du courtage en associant deux entreprises complémentaires a généré beaucoup d'activité autour des titres des maisons rivales.

Par contre-coup, de ce côté-ci de la frontière, la rumeur d'une offre d'achat par Smith-Barney a fait monter de 12% le titre de la dernière des sociétés canadiennes indépendantes de courtage en valeurs mobilières, Midland Walwyn (t.MWI 13,80\$). Parmi les institutions bancaires, la Banque Nationale (m.NA 15,00\$) a réussi à défoncer ce seuil la semaine dernière, commente M. Charles Moreau, vice-président de Lévesque Beaubien Geoffrion à Québec.

RECU

Ce dernier attribue par ailleurs à des prises de profit le recul de titres de haute technologie comme Compaq ou IBM. Pour ce dernier (IBM 148,75\$US), M. Moreau note que sous le niveau de 150\$, c'est le temps de l'accumuler. Il fait aussi remarquer que Enghouse (au comptoir à Toronto ENGX 4,25\$) a bénéficié d'une remontée importante depuis la réorganisation de la compagnie qui lui permet de mieux aborder les marchés asiatiques avec ses logiciels de gestion de réseaux.

Toujours dans les hautes technologies, parmi les situations à surveiller, M. Laroche parle aussi de Mitel (m.MTL 9,45\$). Le titre a baissé de plus d'un dollar à l'annonce d'un résultat décevant du moins en surface pour le troisième trimestre en comparaison de la période correspondante de l'an dernier. Mais avec un revenu en croissance par rapport au trimestre précédent, surtout à cause de la division des semi-conducteurs, (+100%)

Voir MARCHÉS en B2 ▶

L'AUTOMOBILE



La Malibu se destine à une grande place dans le marché des intermédiaires.

Chevrolet vise haut avec sa nouvelle Malibu

NEW PORT BEACH (Californie) — Chevrolet entretient des visées ambitieuses sur le marché des intermédiaires. Elle s'en prend directement aux berlines les plus vendues en Amérique.

La Chevrolet Malibu n'aura pas la partie facile, mais General Motors s'attend à ce qu'elle s'impose au cours des prochains mois, en insistant sur le rapport qualité-prix d'une grande berline bien garnie à un prix acceptable.

La nouvelle venue a été conçue à partir de consultations tenues auprès des clients eux-mêmes. Dans un premier temps, les concepteurs et les ingénieurs



Marcel Collard

Collaboration spéciale

dissent avoir évalué les véhicules concurrents, principalement la Camry, sous 250 aspects susceptibles de préoccuper les clients. Contrairement à la nouvelle tendance, ils ont rassemblé du monde pour connaître les besoins et les goûts au lieu de commencer par ouvrir l'ordinateur et de modeler l'argile.

Il s'affirment même s'être rendus rencontrer des gens en train de magasiner chez des concessionnaires concurrents, même Honda et Toyota, avant de traduire leurs idées dans des esquisses.

Quelques jours avant son lancement au Canada, il y a une dizaine de jours, la compagnie a invité quelques journalistes à une très courte présentation de la Malibu, à New Port Beach, où on a pu la conduire dans le désert Stole Park et sur des routes quasiment sculptées à flanc de montagne, à proximité de la frontière mexicaine.

General Motors a éliminé la berline Corsica de sa gamme Chevrolet, de même que le coupé Beretta qui lui était jumelé, deux voitures compactes qu'elle avait un peu délaissées au cours des dernières années. Le constructeur préfère sans doute laisser le champ libre à la Cavalier, la voiture classée au premier rang des 10 véhicules les plus vendus au Canada.

Il renforce sa position dans le créneau

des voitures intermédiaires où il est surtout représenté par la Pontiac Grand Am et la Chevrolet Lumina. Il lance la Malibu dans la mêlée contre les Ford Contour/Mercury Mystique, Chrysler Cirrus/Dodge Stratus et la Nissan Altima. Mais on vise encore plus haut, les voitures qui se maintiennent au sommet des ventes aux États-Unis, sont dans l'ordre la Ford Taurus, la Honda Accord et la Toyota Camry.

Encore une fois, GM a puisé dans son album souvenir pour baptiser cette nouvelle berline d'un nom évocateur, déjà utilisé à partir des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980. La Malibu est montée sur une nouvelle plate-forme connue sous le code «N» dont on pourra probablement tirer un éventuel coupé et quelques autres modèles.

Au lieu d'investir dans la recherche d'un nouveau groupe propulseur, les motoristes se sont contentés d'apporter certaines améliorations à la mécanique des Corsica/Beretta. Toutefois, dans l'ensemble, on dit que 90% des pièces sont nouvelles.

Un peu plus grande que la Pontiac Grand Am, elle se targue d'être plus spacieuse que la plupart de ses concurrentes et de les surpasser dans le nombre

d'accessoires offerts en série, en incluant notamment la climatisation, les freins antibloquage, la transmission automatique et des pneus de 15 pouces. Elle est dotée d'un système antivol «PASSlock» qui désactive le système d'alimentation de carburant dans l'éventualité où un voleur voudrait faire démarrer la voiture en reliant les fils de contact.

Au plan de la commercialisation, General Motors mise beaucoup sur le prix de vente de la berline, dans les 20 000\$. La version de base doit se détailler à un prix suggéré de 19 995\$ avec un moteur 4 cylindres de 2,4 litres. La LS démarre à 23 095\$ et se différencie surtout par un moteur V6, de 3,1 litres. Lancée aux États-Unis en décembre, la Malibu doit arriver ces jours-ci chez les concessionnaires.

AUTRE TEXTE

□ CHOIX DE MOTEURS Page B4

Stone et Abitibi-Price discutent de fusion

CHICOUTIMI (PC) — Les papetières Stone Consolidated, à La Baie, et Abitibi-Price, à Kenogami et Alma, pourraient fusionner leurs activités et créer l'une des trois plus importantes entreprises de production de papier journal au monde, selon des informations circulant au sein de l'industrie des pâtes et papiers dont fait état Le Quotidien, de Chicoutimi.

Selon ce dernier, le bal des rumeurs a été lancé lors de l'assemblée annuelle des actionnaires d'Abitibi-Price de 1995, alors que le grand patron de cette papetière, Ron Oberlander, a parlé ouvertement de la nécessité de regrouper des entreprises dans l'industrie des pâtes et papiers. Et la semaine dernière, lors d'une conférence téléphonique avec des experts de l'industrie dont Le Quotidien a eu vent, M.

Oberlander ne cachait pas que l'entreprise qu'il dirige était «en situation d'acheter ou d'être achetée» par une autre papetière.

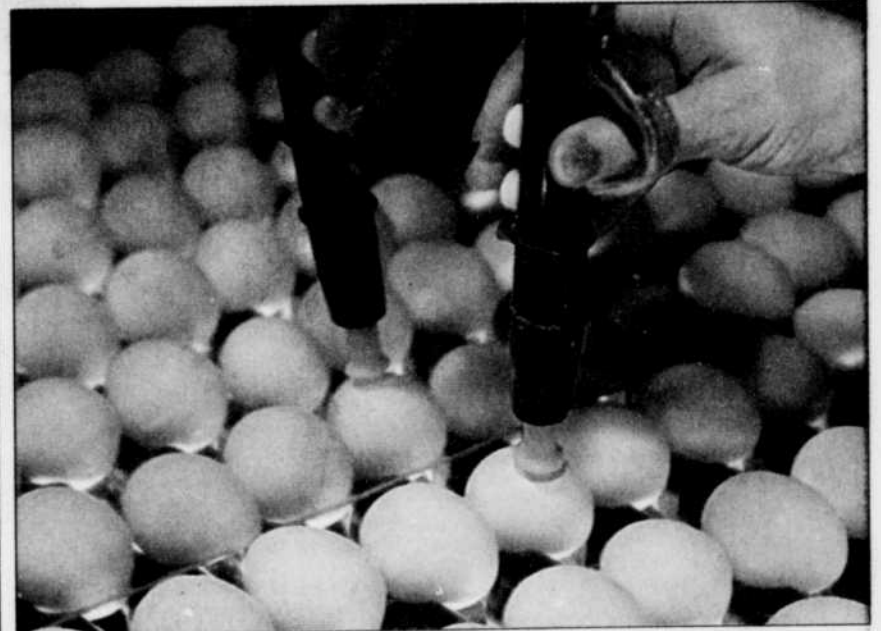
CONFIRMATION

Des vérifications faites auprès de personnes habituellement bien informées sur l'industrie des pâtes et papiers semblent confirmer que l'une des fusions possibles à court et moyen terme est celle des papetières Stone Consolidated et Abitibi-Price.

Joint à son bureau de Toronto, hier le vice-président aux affaires publiques d'Abitibi-Price, Roger Vachon, a répété essentiellement les propos tenus par son patron, refusant de commenter davantage les rumeurs.

Chez la Stone Consolidated, la prudence était également de mise.

CONSOMMATION



Un poste de mirage moderne.

Nous craquons!

RÉJEAN LACOMBE

Le Soleil

QUÉBEC — Au cours de l'année 1996, les Canadiens ont cassé plus d'oeufs que jamais auparavant. En fait, c'est rien de moins que 42,3 millions d'oeufs ou 3,525 millions de douzaines de plus que l'année précédente qu'ils ont consommés.

Ainsi, la Neilsen Marketing Research indique que la consommation d'oeufs au Canada a progressé de 1,5% l'an dernier. À l'Office de com-

mercialisation des oeufs (OCCO), on célèbre en grand ce retour des Canadiens à la consommation d'oeufs. Du jamais vu depuis un quart de siècle.

«La consommation est si bonne, de dire Mme Joanne Charlebois, chef du service de marketing à l'OCCO, que l'office et les offices provinciaux de commercialisation prévoient gérer une quantité plus élevée d'approvisionnement d'oeufs en 1997 qu'au cours des 25 dernières années.»

Voir OEUFs en B2 ▶

SUPER AUBAINE DE DÉBUT D'ANNÉE

MYSTIQUE GS SPORT 1997



LE PLAISIR DE CHANGER DE VÉHICULE AUX 2 ANS

DE SÉRIE:
• Moteur 4 cyl. Zetec de 21 DOHC, 16 soupapes
• Sièges garnissables
• Vitres réglables
• Banquette arrière à dossier divisé et repliable 60/40
• Télécommande d'ouverture du coffre
GROUPE D'ÉQUIPEMENTS PRÉFÉRÉS 320A:
• Climatiseur
• Radiocassette AM/FM stéréo
GROUPE SPORT:
• Jantes de 15 pouces en aluminium
• Aileron arrière (Mystique)

249\$ par mois
TRANSPORT INCLUS
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ
Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Remises incluses. Des frais de 0,08\$ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

LOCATION 24 MOIS SEULEMENT	USE DE FONDS	MEUSUALITÉ
	2295\$	249\$
	1195\$	299\$

WINDSTAR GL 1997



269\$ par mois

TRANSPORT INCLUS
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ
Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Remises incluses. Des frais de 0,08\$ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

LOCATION 24 MOIS SEULEMENT

USE DE FONDS	MEUSUALITÉ
2995\$	269\$
1995\$	309\$
995\$	359\$



SABLE GS 1997

Berline ou familiale

299\$ par mois
TRANSPORT INCLUS
AUCUN DÉPÔT DE SÉCURITÉ
Première mensualité exigée. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Remises incluses. Des frais de 0,08\$ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

LOCATION 24 MOIS SEULEMENT

USE DE FONDS	MEUSUALITÉ
3250\$	299\$
2250\$	349\$
1250\$	399\$



901, 1re Avenue 529-2131

MARCHÉS

Le titre de Petro Canada particulièrement à surveiller

Suite de la B 1

M. Laroche évoque la possibilité d'une croissance de 30% par année sur un horizon de cinq ans et cite un cours cible de 12\$ pour la prochaine année.

Les deux spécialistes se sont aussi intéressés au secteur des pétroles et gaz. À Toronto, l'indice sectoriel a subi une perte de 4,7% avec le recul du prix du baril de brut sous les 22\$.

La hauteur des inventaires, le temps plutôt doux et l'approche de la fin de la saison froide contribuent à ce que M. Laroche qualifie moins de phénomène à long terme que de correction temporaire.

Dans ce contexte défavorable, M. Moreau indique que le titre de Petro Canada (t.PCA 20,70\$) sera particulièrement à surveiller au cours des prochains trimestres au fur et à mesure que les analystes s'intéresseront aux développements du projet Ibernia. Un choix qui pourrait être considéré comme conservateur surtout si le

prix du pétrole reste près du niveau actuel.

Quant à l'or, son prix continue à subir la baisse attribuée au sentiment des banques centrales (en Europe notamment) que des bilans sains garantissent mieux que de grandes réserves de métal jaune la capacité des pays d'emprunter pour soutenir leur monnaie face aux grands étalons comme le deutchmark, le yen ou le dollar américain.

La force de ce dernier est d'ailleurs à regarder comme un corollaire et non une cause de la faiblesse de l'or souligne M. Moreau.

Mais dans ce mouvement à la baisse, lui et M. Laroche mentionnent que les experts situent à 330\$US l'once le prochain seuil de résistance du prix et prévoient une remontée à partir de ce niveau.

L'or continue son mouvement de baisse

OEUFS

Hausse de 10,9% au Québec

Suite de la B 1

Au Québec, cette tendance à la hausse dans la consommation d'oeufs s'est également fait sentir. Ainsi, au cours des 12 semaines précédant le 9 novembre 1996, la consommation d'oeufs a augmenté de 10,9%.

Mme Charlebois attribue cette croissance fulgurante à une série de facteurs. « Les consommateurs, avancée-elle, cherchent des aliments nutritifs, à la fois peu dispendieux, versatiles et faciles à préparer. Les oeufs répondent parfaitement à cette description. »

ENCORE PLUS

Portés par l'enthousiasme, les spécialistes de l'OCCO entendent tout mettre en oeuvre pour augmenter encore les ventes d'oeufs au cours de la présente année. On misera davantage sur la publicité pour encourager les consommateurs canadiens à manger plus d'oeufs.

PARLONS FRIC

Gérer son fonds de pension à sa guise

Aujourd'hui, nous répondons à la question d'un lecteur de Charlesbourg. Sa question recoupe la situation d'un retraité d'Hydro-Québec présentée dernièrement à une émission d'affaires publiques. Rappelons que celui-ci désirait retirer de son Fonds de Revenu Viager (F.R.V.) un montant plus élevé que celui permis la réglementation.

Voici le cas soumis par notre lecteur âgé de 60 ans. « J'ai subi une chirurgie cardiaque et, suite à l'intervention, mon médecin m'a déclaré invalide de façon permanente. Je reçois actuellement la prestation d'invalidité de la Régie des Rentes du Québec. Mon état de santé précaire nécessite des déboursés importants et affecte énormément mon budget familial.

Étant donné cette situation, est-ce qu'il y a un moyen prévu par la loi pour augmenter la remise maximum de mon F.R.V. et, si oui, lequel ?



Jean Courchesne
Avec la collaboration de Pierre Juneau

LA PROBLÉMATIQUE

Depuis quelques années, un nombre sans précédent de salariés ont vu leur poste supprimé et ont dû, soit changer de travail, soit prendre une retraite forcée.

Dans de telles circonstances, les lois pertinentes vous permettent de transférer la valeur de votre fonds de pension dans des comptes fiscaux « spéciaux » si vous respectez à la fois les deux conditions suivantes :

- 1. Vous participez au fonds de pension de l'employeur depuis au moins 2 ans.
- 2. Vous êtes âgé de moins de 56 ans.

COMPTES « BLOQUÉS »

Si vous optez pour gérer vous-même votre fonds de pension et que vous ne désirez pas bénéficier immédiatement de revenus de retraite, vous devez le transférer dans un compte de retraite immobilisé (C.R.I.) Dans certains cas, le transfert doit s'effectuer dans un autre véhicule fiscal appelé un REER immobilisé (R.I.). Cette situation s'applique dans le cas où vous oeuvrez dans un des secteurs d'activités de juridiction fédérale suivants :

- 1. Les banques à charte (sauf la Banque Laurentienne);
 - 2. La radio, la télévision et autres moyens de communication;
 - 3. Les transports et les sociétés fédérales de la couronne;
- À peu de chose près, le C.R.I. et le R.I.

sont identiques, sauf au niveau du traitement des sommes au décès. Ils se gèrent tous deux comme un REER et comportent les mêmes caractéristiques à une exception près. En effet, les lois fiscales n'y autorisent aucun retrait à moins de circonstances particulières. (Nous y reviendrons).

LE BESOIN DE REVENUS DE PENSION

Vous devrez convertir le C.R.I./R.I. en Fonds de Revenu Viager (F.R.V.) ou en rente viagère dès le moment où vous voudrez recevoir des revenus de retraite. Soulignons que l'âge limite de conversion est de 69 ans.

Le R.R.V. constitue une solution temporaire puisqu'il doit être converti à son tour en rente viagère au plus tard le 31 décembre de l'année où vous atteindrez 80 ans.

Pour s'assurer du caractère viager des sommes, les retraits annuels du F.R.V. sont sujets à des limites. Ainsi, à chaque début d'année, l'institution qui gère votre F.R.V. vous avisera du montant minimum à retirer et du retrait maximum à ne pas dépasser. Vous ne pouvez retirer plus que votre maximum personnel.

DES EXCEPTIONS

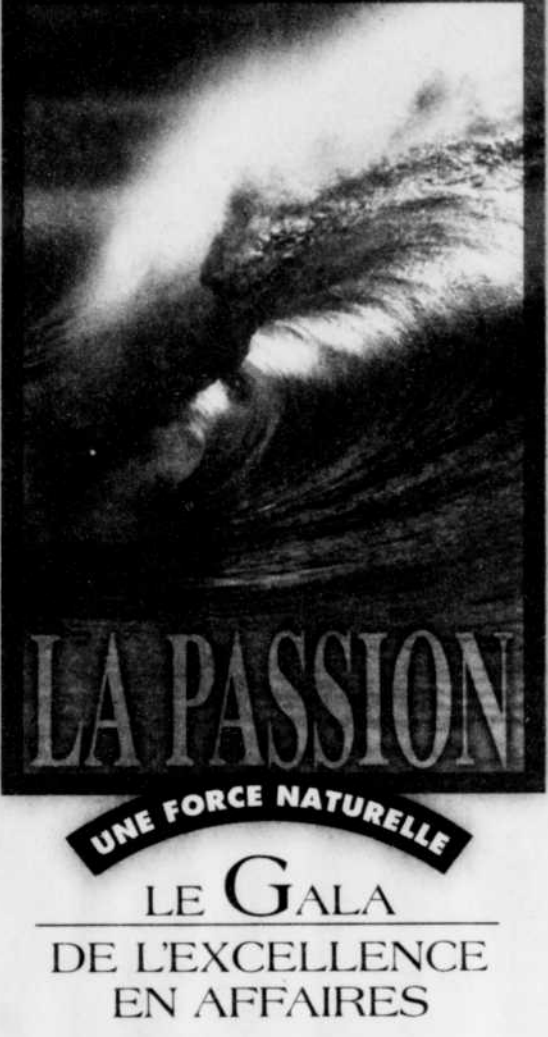
Les lois de l'impôt ressemblent à la grammaire française; elle comporte des exceptions. Par exemple, et seulement lorsqu'un médecin certifie que l'invalidité physique ou mentale du bénéficiaire d'un C.R.I./R.I. et d'un F.R.V. (qui origine du R.I.) réduit son espérance de vie de façon significative, le bénéficiaire peut demander des retraits ou des remises supérieures au maximum permis.

Le F.R.V. de notre lecteur ne se qualifie pas pour cette exception, car le fonds de pension auquel il participait était de charte provinciale. Cependant, avec un peu de gymnastique fiscale, nous pouvons le retransformer en C.R.I. car il a moins de 69 ans. Donc, compte tenu de sa situation de santé particulière, s'il obtient le certificat médical approprié, il pourrait soumettre son cas à son institution qui jugera si il est recevable.

En agissant de la sorte, notre lecteur doit prendre conscience qu'il grugera plus rapidement son capital de retraite. Il pourrait venir à manquer de fonds de son vivant.

POUR NOUS REJOINDRE
NDLR: Cette chronique est ouverte aux questions des lecteurs. Deux comptables, Jean Courchesne, c.g.a., conseiller en finance personnelle à la Caisse populaire de Charlesbourg et Pierre Juneau c.a., représentant en épargne collective au Groupe financier Concord, répondent à celles qui sont adressées à :

Parlons Fric
Journal LE SOLEIL
925, Chemin St-Louis
Québec
G1K 7J6
Fax: 686-3429



LES FINALISTES DES FIDÉIDES 1997

La Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy présente les finalistes de l'édition 1997 du concours des Fidéides. Le Gala de l'excellence en affaires aura lieu le mercredi 12 mars, au Centre des congrès de Québec, où seront dévoilés les grands gagnants parmi les meilleures entreprises de la grande région de Québec et de Chaudière-Appalaches.

CATÉGORIE PETITE ENTREPRISE
Présentée par la Société canadienne des postes
Auberge Le Canard Huppé, Saint-Laurent - Île d'Orléans
Boréal Design, Saint-Augustin-de-Desmaures
C. G. Air Systèmes inc., Sainte-Marguerite
Les Cafés Vittoria, Sainte-Foy

CATÉGORIE PUBLIC ET PARAPUBLIC
Présentée par Cantel
Centre de création et d'expansion d'entreprises du collège de Limoilou, Québec
Coopérative de Développement Régional, région de Québec, Sainte-Foy
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, Québec
Ville de Saint-Georges, Saint-Georges

CATÉGORIE EXPORTATION - PME
Présentée par le Bureau fédéral de développement régional (Québec)
Anapharm inc., Sainte-Foy
Groupe Paré-Brossel Itée, Saint-Jules
Honco inc., Bernières
Prévenco inc., Beauport

CATÉGORIE FABRICATION
Présentée par Raymond, Chabot, Martin, Paré
C. G. Air Systèmes inc., Sainte-Marguerite
Cabitec inc., Sainte-Justine
Honco inc., Bernières
Soprema inc., Québec

CATÉGORIE DISTRIBUTION ET SERVICES
Présentée par Air Alliance
Centre de solutions aux entreprises, Groupe conseil DMR inc., Sainte-Foy
Le Groupe Mer Québec Viandex inc., Québec
Les Services Énergétiques EcoSystem inc., Sainte-Foy
Poulet Voyageur inc., Charlesbourg

CATÉGORIE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE
Présentée par la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre de Québec, de la Chaudière-Appalaches

MOYENNE ET GRANDE ENTREPRISE
Canac-Marquis Grenier Itée, Beauport
Groupe Informission inc., Québec

PETITE ENTREPRISE
Imprimerie Reproduction de Québec inc. Québec
JOE 90 inc., Sainte-Foy

CATÉGORIE MARKETING
Présentée par Le Soleil
Équipements Récréatifs Jambette inc., Lévis
Groupe Informission inc., Québec
Prévenco inc., Beauport
Société du Centre des congrès de Québec, Québec

CATÉGORIE ENVIRONNEMENT
Présentée par Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
Centre de recherche du CHUL, Sainte-Foy
Gestofor inc., Saint-Raymond
Miroirs Laurier Itée, Laurier-Station
Produits forestiers Alliance inc., Donnacona

CATÉGORIE ENTREPRISE CULTURELLE
Présentée par AT&T Canada
Carrefour international de théâtre de Québec inc., Québec
Festival d'été international de Québec inc., Québec
Le Domaine Forget de Charlevoix inc., Saint-Irénée
Les Violons du Roy, Québec

CATÉGORIE HAUTE TECHNOLOGIE
Présentée par Hydro-Québec
Anapharm inc., Sainte-Foy
Centre de recherche du CHUL, Sainte-Foy
DiagnoCure inc., Sainte-Foy
Neogenix Technologies, Sainte-Foy

PRIX SPÉCIAL FONDS D'AIDE À L'ENTREPRISE 1997 C.R.D.Q.

Anapharm inc., Sainte-Foy
Fabrique de Glace à l'Européenne, Québec
Les Plastiques Évasol inc., Québec

PRIX DU MÉRITE COMMERCIAL DESJARDINS 1997 AU TITRE DE L'ENTREPRISE DE L'ANNÉE DE LA RÉGION DE QUÉBEC
Présentée par Les caisses populaires Desjardins

Acoustico inc., Sainte-Foy
Équipements Récréatifs Jambette inc., Lévis
Familie Dufour Hôtels et Croisières, Isle-aux-Coudres
Florales Jouvence inc., Sainte-Foy
Génicad inc., Québec
Groupe Jacobus inc., Sainte-Foy
Groupe TS, Québec
Imprimerie ABC inc., Lévis
Les Laboratoires AÉterna inc., Sainte-Foy
Transport Besner inc., Saint-Nicolas
Village des Spotts, Valcartier
Zoom Média inc., Sainte-Foy

Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy LES FIDÉIDES 1997

Logos: LE SOLEIL, POSTE MAIL, CANTEL, I+I, AT&T Canada, CITE 107.5 FM, HYDRO QUÉBEC, CRIQ, CARGO, airAlliance, Hydro Québec.

TOUS LES DIMANCHES DANS LES ANNONCES CLASSÉES
Chronique vétérinaire avec Sylvie Robin, m.v.
Un rendez-vous à ne pas manquer pour ceux qui aiment la vie animale et désirent enrichir leurs connaissances.
LE SOLEIL

La force des idées
C'est le pouvoir de rassembler
Rodrigue Biron, candidat à la présidence du Bloc québécois
Rodrigue IRON
Info-Collecte (418) 650-7230
1 800 761-6610
24 HEURES TIMBRES DE PAQUES
18 ans et
«Donnez du sang»
Croix-Rouge canadienne Centre de transfusion du Québec

Cet hiver, ça vous coûtera pas cher pour chauffer.



Altima GXE 1997
299\$
par mois**
Location de 36 mois
Climatiseur, boîte automatique,
transport et préparation inclus

Maxima GXE 1997
399\$
par mois**
Location de 24 mois
Climatiseur, boîte automatique,
transport et préparation inclus



Quest XE 1997
399\$
par mois**
Location de 36 mois
Climatiseur, boîte automatique,
transport et préparation
inclus

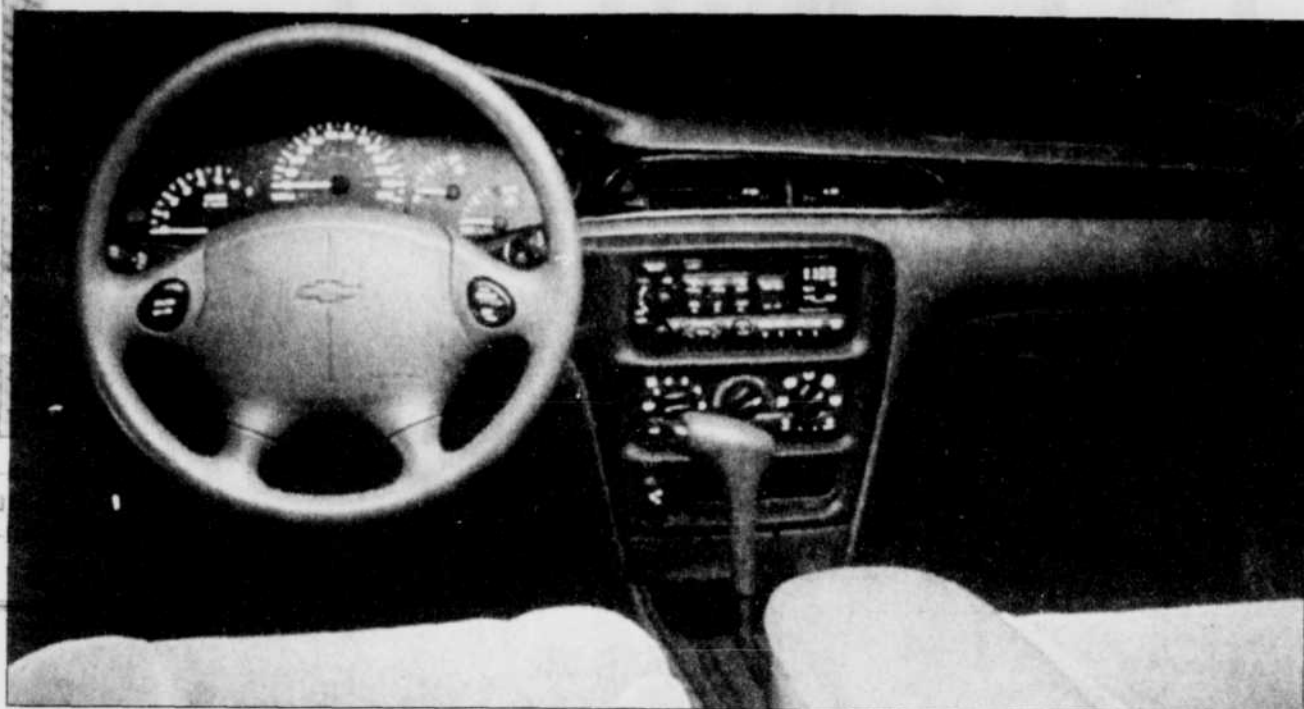
Votre ^{très} sympathique
concessionnaire **NISSAN**

www.nissancanada.com

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture. *Location de 36 mois pour une Altima GXE 1997 avec boîte automatique. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Dépôt de 960 \$ ou échange équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 350 \$ requis. Limite de 60 000 km. Frais de 8 cents du kilomètre excédentaire. Valeur garantie de 14 203,26 \$. Sur approbation de crédit par NCFI. Janites en alliage léger en supplément. **Location de 24 mois pour une Maxima GXE 1997 avec boîte automatique et ensemble agrément. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Dépôt de 2 000 \$ ou échange équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 450 \$ requis. Limite de 40 000 km. Frais de 8 cents du kilomètre excédentaire. Valeur garantie de 21 112,64 \$. Sur approbation de crédit par NCFI. ***Location de 36 mois pour une Quest XE 1997 avec boîte automatique, ensemble agrément et commandes électriques. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Dépôt de 990 \$ ou échange équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 450 \$ requis. Limite de 60 000 km. Frais de 8 cents du kilomètre excédentaire. Valeur garantie de 16 804,28 \$. Sur approbation de crédit par NCFI. Informez-vous sur les possibilités de location sans acompte auprès de votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1 800 387-0122 (entre 8 h et 19 h).

L'AUTOMOBILE

Un choix de moteurs



L'intérieur de la Malibu dégage une simplicité plaisante

MARCEL COLLARD
Collaboration spéciale

Les deux moteurs retenus par General Motors dans la berline Malibu ont, en apparence, une fiche technique assez semblable, mais les différences vous sembleront plus significatives sur la route.

Tous deux ont commencé leur carrière dans les Corsica/Beretta. Le moteur de base, 2,2 litres, quatre cylindres en ligne, a été passablement rehaussé pour produire 150 CV à 5600 tours, avec un couple de 155 li-pi, à 4400 tours. Dans la LS, le moteur V6, série 3100, a bénéficié de quelques changements. On lui a gardé ses mêmes coordonnées, soit une puissance de 155 CV à 5200 tours et un couple de 185 li-pi, à 4000 tours. Sur papier, la ressemblance est frappante.

Toutefois, si la puissance des deux moteurs est sensiblement la même, un premier essai routier révèle une différence plus marquante du couple et des accélérations sensiblement plus vi-

goureuses. Il va de soi que les quatre cylindres, à eux seuls, arrivent à fournir leur plein rendement de façon plus laborieuse, s'exprimant aussi plus bruyamment.

LES OPTIONS

Cependant, une fois que la vitesse de croisière est atteinte, la différence devient moins évidente. La version de base se montre à la hauteur et saura répondre à des besoins ordinaires. Par contre, en ajoutant 3000\$, l'acquéreur achètera un peu plus d'aisance dans un moteur plus souple.

En outre, le surplus sur la facture se traduit par plus de luxe comme des jantes en aluminium, des commandes du régulateur de vitesse sur le volant, une banquette arrière divisée, des lave-glaces électriques, le télédéverrouillage des portières, des phares antibrouillards et un réglage électrique du siège côté conducteur.

Les deux versions sont munies d'une traction asservie permettant le démarrage en deuxième vitesse sur chaussée glissante.

Même s'il faut attendre un essai normal pour en juger de façon plus valable, la berline a fait preuve d'un comportement routier adéquat et d'une très bonne qualité de roulement dans des conditions plutôt difficiles sur des routes tortueuses et souvent abruptes.

DES FORMES SOBRES

Esthétiquement, la Malibu affiche une certaine élégance et des formes sobres. Son gabarit correspond bien à la catégorie des intermédiaires. L'intérieur est aménagé avec un certain goût. Le tableau de bord fort bien aménagé, reflète une grande simplicité qui décore bien l'habitacle.

Pour une première fois dans l'une de ses berlines, Chevrolet a placé l'allumage sur la planche de bord, plus accessible, au lieu de le dissimuler sur la colonne de direction.

La première impression est généralement bonne. Côté fiabilité, il faudra donner du temps à la Malibu de faire ses classes. Il restera ensuite à voir si l'optimisme du géant américain était fondé.



TAUX DE FINANCEMENT DU FABRICANT DE

3,9%*

Jusqu'à 48 mois

Profitez de cette offre fantastique pour choisir votre Neon 1997

PLUS

1235\$ OBTENEZ JUSQU'À 1 235 \$ de rabais sur des Neon équipées de certains ensembles d'options.

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.



750 \$ AUX DIPLÔMÉS**

Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1997 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1997.

VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHRYSLER

QUELQU'UN DE FIABLE

* Offre d'une durée limitée. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Détails chez les concessionnaires participants. ** L'offre aux diplômés s'adresse aux personnes qui ont obtenu ou qui obtiendront un diplôme collégial ou universitaire d'une institution canadienne accréditée entre le 1^{er} janvier 1996 et le 31 décembre 1997 et qui prendront livraison du véhicule avant le 31 décembre 1997.

CHEROKEE CLASSIC

4x4
4 portes
Automatique, climatiseur
(Incluse 300)

A PARTIR DE **299\$** par mois
Location 30 mois, 51 000 km permis, taxes en sus, comptant de 3450\$ ou échange équivalent.

GOSSELIN
CHRYSLER PLYMOUTH JEEP EAGLE CAMIONS DODGE
ST-NICOLAS 831-2050

Choisissez votre prochain CHRYSLER

À L'ABRI DU FROID à des prix dégelés!

Maisonneuve vous reçoit dans la plus grande salle d'exposition intérieure de tous les concessionnaires Chrysler à Québec!

RABAIS SUR TOUS LES MODÈLES 96-97 PRIX TRÈS COMPÉTITIFS Plus de 150 véhicules en inventaire!

NEON
PLYMOUTH
VOYAGER
BREEZE
SEBRING
CIRRUS
INTREPID

CHRYSLER LHS
CONCORDE
GRAND CHEROKEE
CHEROKEE
EAGLE VISION
EAGLE TALON

et nos CAMIONS DODGE, DAKOTA, RAM

MAISONNEUVE AUTOMOBILES

PLUS PRÈS DE VOUS POUR UN SERVICE DE QUALITÉ

138, RUE MAISONNEUVE
47, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST
QUÉBEC
à côté du Grand Théâtre
529-8135

LE COURRIER DE L'AUTO

Q. Dans ma tête, on ne doit jamais se mettre sur le neutre pour descendre une côte (auto manuelle ou automatique) sous prétexte que la route est glacée. Pour d'autres, il faut absolument se mettre sur le neutre. Je trouve cette pratique dangereuse. Qui a raison?

R. Peu importe la méthode employée, le plus important est la vitesse avec laquelle on aborde la côte. En effet, si la vitesse est trop élevée par rapport à l'adhérence que la route nous offre, il sera difficile de contrôler le véhicule que la transmission soit au neutre ou non.

L'idée derrière le fait de placer la transmission au neutre vient qu'on considère que dans certaines circonstances, comme descendre une côte glacée ou effectuer un arrêt d'urgence, cette technique fait en sorte qu'il n'y a que les freins qui agissent sur les roues.

Si la transmission est embrayée, le moteur peut forcer le véhicule à continuer à avancer ou à reculer ce qui demande plus de travail pour les freins. De plus, si le moteur tourne à un régime plus élevé que le ralenti régulier, il exerce une pression encore plus forte pour faire bouger le véhicule.

Donc pour bien contrôler un véhicule, surtout sur une surface glissante, il n'y a que deux bons trucs : des pneus adhérents et maîtriser la vitesse.

Q. Lorsque je conduis ma voiture, je constate souvent que d'autres usagers de la route conduisent en compagnie de chiens, parfois très gros, qui se promènent souvent d'une banquette à l'autre, de gauche à droite. Et on en voit même qui prennent place sur le conducteur. Je trouve cette pratique très dangereuse. J'aimerais savoir s'il existe un règlement interdisant une telle conduite.

R. L'article 442 du Code de la sécurité routière peut répondre à votre question puisqu'il stipule : «Nul ne peut conduire un véhicule routier lorsqu'un passager, un animal ou un objet est placé de façon à obstruer la vue du conducteur ou à gêner la conduite du véhicule». De plus, un animal, une personne ou un objet qui n'est pas attaché devient, en cas

d'impact, un projectile extrêmement dangereux. En effet, à 50 km/h le poids de ce «projectile» doit être multiplié par 35. Par exemple, un chien de 9 kg ou 20 livres a une force d'impact de 315 kg ou 693 livres. Il est donc conseillé d'attacher son chien, avec un harnais spécifiquement conçu pour sa grosseur, pour le protéger et protéger les autres occupants du véhicule.



Q. Quelle est la meilleure façon de stationner sa voiture dans une côte ?

R. Selon le Code de la sécurité routière, il faut que les roues soient tournées de telle façon que l'avant de la voiture se dirige vers la bordure la plus près. Donc ceci signifie qu'en montant une pente les roues doivent être tournées vers la gauche et qu'en descendant elles le soient vers la droite, dans une rue à deux sens de circulation.

Par contre, dans un sens unique en montant les roues sont tournées du côté gauche en se stationnant à droite et du côté droit en se stationnant à gauche.

Bien sûr en descendant, toujours dans un sens unique, on les tourne à droite lorsqu'on stationne du côté droit et à gauche en se stationnant du côté gauche. Par ailleurs vous devez également appliquer le frein d'urgence selon le Code de la sécurité routière. Si votre voiture possède une transmission manuelle vous engagez le frein d'urgence puis vous relâchez lentement la pédale de freins jusqu'au moment où vous sentez que le frein d'urgence est en fonction ; ensuite vous fermez le moteur et relâchez l'embrayage après avoir placé le levier de vitesses en première ou en marche arrière.

Avec une transmission automatique vous procédez de la même façon sauf que vous placez le levier de vitesses à la position «P» avant de couper le moteur mais après les autres étapes.

Le Code exige l'utilisation du frein d'urgence

LE CONSEIL DU CAA

L'importance des bougies

Une seule bougie défectueuse sur un moteur à quatre cylindres peut accroître la consommation d'essence de près de 30% sans parler de la pollution cau-

sée par le carburant non brûlé. Les bougies fonctionnent à des tensions qui vont jusqu'à 40 000 volts et peuvent atteindre une température près de 2500°C ou 4500° F.

Nouvelle camionnette Nissan



Question de piquer la curiosité, la compagnie Nissan a diffusé cette photo de sa nouvelle camionnette qui sera sur le marché à compter de l'automne pour remplacer la Costaud. Très avare de détail, Nissan dit seulement qu'elle sera construite à l'usine Smyrna, au Tennessee. Elle sera rebaptisée, mais le nom sera divulgué seulement le mois prochain. M.C.

EN BREF

Ford: les ventes se maintiennent

Au cours du mois de janvier, Ford Canada a vendu 17 712 véhicules, soit 80 de moins qu'en janvier 1996. Cependant, le marché des camions, notamment le nouvel utilitaire sportif et les camionnettes de série F, sont en progression de 1,6 %, avec 9912 ventes. Pendant ce temps, les ventes de voitures (7800) ont diminué de 3%. On signale un nombre record de ventes de l'Escort (2409) et des Contour/Mystique (1446). Le constructeur anticipe quand même une meilleure année, avec le succès que connaît l'Expédition, la sortie prochaine de la Windstar 1998 et la présentation d'un nouvel utilitaire sport pleines dimensions, le Lincoln Navigator, à compter de jeudi au Salon de l'automobile de Toronto. M.C.

consommateurs peuvent obtenir l'étiquette appropriée en téléphonant à 1-800-387-2229. M.C.

La flotte des véhicules vieillit

Le sondage de l'Association canadienne des automobilistes révèle que l'âge moyen des véhicules est passé de 4,5 ans, en 1997, à six ans en 1996. Il n'est pas surprenant que la distance moyenne affichée par les compteurs kilométriques, soit 105 049 km, est plus élevée que jamais. Lan dernier, les automobilistes ont roulé en moyenne 19 810 km, la moyenne de distance la plus élevée depuis 10 ans. M.C.

Des tests plus valables

Selon un article du bulletin de la Fédération internationale de l'automobile, il est ridicule de continuer à évaluer la résistance des voitures aux chocs en les envoyant s'écraser de face dans un mur. « Tout le monde sait que les circonstances des accidents ne sont pas aussi simples que ça. Les collisions sont plus souvent latérales ou décalées par rapport à l'axe du véhicule », peut-on lire. Le Parlement européen exigera des normes plus sévères à compter de 1998 pour régir les tests d'impacts frontaux, apportant ainsi des corrections qui pourraient sauver annuellement 65 000 morts ou blessés graves. Le test simulera le contact partiel, par exemple d'un seul côté, et l'écrasement dans une structure qui est aussi déformante, au lieu de projeter le véhicule de pleine face contre un mur de béton, une pratique qui existe depuis 1974. M.C.

Attention au coussin d'appoint Cosco

En collaboration avec Transports Canada, le Club automobile du Québec publie une mise en garde contre l'étiquette du coussin d'appoint Cosco Adventure qui ne correspond pas aux normes de sécurité canadiennes. Il s'agit des modèles 02-49C CTN et 02-49C NDM, fabriqués entre le premier juillet et le 31 décembre 1996. On y fait mention que le coussin peut être utilisé par des enfants de 13,6 à 18,2 kg (30 à 40 livres). Cependant la norme canadienne stipule son utilisation pour des bambins de 18 kg (40 livres) et plus. En plus, les mesures de poids et de longueur sont indiquées en mesures impériales, avec l'équivalent métrique entre parenthèses, alors que les normes canadiennes exigent le contraire. Les

18 ans et



« Donnez du sang »
Info-Collecte
(418) 650-7230
1 800 761-6610



TOUS LES DIMANCHES
DANS LES ANNONCES CLASSÉES

Chronique vétérinaire

avec Sylvain Robitaille, D.V.M.



LE SOLEIL

PROFITEZ DE LA LIQUIDATION DES MODÈLES 1996 DE

Votre très sympathique concessionnaire Nissan

SENTRA
2 PORTES manuelle
à partir de
10 995\$*



SENTRA
4 PORTES manuelle
à partir de
12 395\$*



*Taxes, transport et préparation en sus.

ROBERGE NISSAN

6964, boul. Ste-Anne
L'Ange-Gardien
822-1475
5 minutes de la chute Montmorency

INDÉCIS?

VOLVO DE QUÉBEC vous offre le PREMIER VERSEMENT et le DÉPÔT DE GARANTIE, sans frais, sur le modèle 960 1997 en stock
TOUTES TAXES INCLUSES

Mais n'attendez pas trop longtemps... L'offre se termine le 10 mars 1997.



Berline 960 1997

599\$*

par mois pour 36 mois, acompte de 7500\$ ou échange équivalent

Sécurité avant tout.

VOLVO DE QUÉBEC

2335, rue Watt, Sainte-Foy 656-1112
(Parc Colbert Est, sortie Charest Ouest, angle du Vallon)

*Disponibilité limitée et offre valable jusqu'au 10 mars 97. L'immatriculation, les taxes, l'assurance s'ajoutent au prix du bail. Les frais de transport et de préparation sont inclus. L'offre est faite par l'entremise des Services financiers Volvo sur approbation du crédit. Exemples de location à long terme: Berline 960 1997, 599\$ par mois pour un terme de 36 mois avec mensualités totales de 21 564\$ plus acompte ou échange équivalent de 7500\$. Dépot de sécurité remboursable requis équivalent à la première mensualité incluant les taxes applicables. Option d'achat à la fin du bail pour 24 854,95\$, plus frais d'administration de 200\$, plus taxes. Le bail à long terme inclut une allocation de 72 000 kilomètres (0,105 \$/km pour tout km excédant 72 000 km). Autres termes de location disponibles. © 1997 Volvo Canada Inc. Sécurité avant tout est une marque de commerce de Volvo Canada Inc. N'oubliez pas de boucler votre ceinture.

AUTOS LAURIER et DU VALLON
deviennent...
STE FOY
JEEP EAGLE CAMION DODGE
2025, rue Jean-Talon Sud (Charest Ouest)
682-2025

1997 Neon
#70417
216\$*
2 portes, 5 vitesses, air climatisé, radiocassette AM-FM, sièges arrière rabattables, pneus 14"

Les locations "AUBAINES" Ste-Foy Plymouth

279\$* / mois
0\$ de comptant
248\$* / mois
1000\$ de comptant
*30 mois Location Clé d'Or, 20 400 km/an, 0,09\$ km excédentaire. Immatriculation et taxes en sus.

1996 Cherokee Sport 4 x 4
6 cylindres, manuelle
5 vitesses, radiocassette AM-FM, essuie-glace arrière, miroir repliable à commande intérieure.



351\$* / mois
**36 mois Location Clé d'Or, 20 400 km/an, comptant 2500\$, 0,09\$ km excédentaire. Immatriculation et taxes en sus.

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II
 Président et Éditeur GILBERT LACASSE
 Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
 Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
 Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

ÉDITORIAL

La leçon des soeurs du Bon-Pasteur

Au moment même où l'Église est le plus à court de fidèles, on nous apprend que certaines communautés religieuses gèrent des avoirs importants avec un souci qui ressemble davantage à l'appât du gain qu'à de la charité chrétienne. C'est un constat troublant qui interpelle tous les chrétiens, mais également les gouvernements et les contribuables.

La série d'articles publiés en fin de semaine par notre collègue Louise Lemieux sur les avoirs des soeurs du Bon-Pasteur montre une communauté religieuse empiétrée dans des poursuites judiciaires découlant d'un placement risqué qui a mal tourné. Elle lève le voile sur la fortune de cette communauté. On y apprend que les soeurs ont agi comme des financiers pendant la campagne référendaire de 1995 et transféré une partie de leurs avoirs en Ontario. Il y a là matière à réflexion.



Gilbert Lavoie

Les communautés religieuses ont joué un rôle indispensable au sein de la société québécoise. Des milliers de personnes ont donné leur vie à la mise en place de nos services de santé et institutions d'enseignement. Il est normal que ces communautés aient accumulé les fonds nécessaires pour voir aujourd'hui au bien-être de leurs membres dont la moyenne d'âge est très élevée. Ce qui l'est moins, c'est le secret entourant l'importance de ces avoirs et leur utilisation. Même l'épiscopat n'a pas accès à ces renseignements. Ce n'est pas sain.

Les avoirs des communautés religieuses ont été bâtis à l'abri du fisc. Les religieux et religieuses qui ont donné leur vie à leur communauté ne l'ont pas fait pour enrichir des institutions. Encore aujourd'hui, les nombreux legs testamentaires faits à ces communautés le sont en guise de reconnaissance envers leurs membres et en guise d'appui à leur mission charitable. Il convient de veiller à ce que ces fonds ne soient pas dilapidés et soient utilisés à des fins qui respectent les intentions des donateurs.

Le dossier des soeurs du Bon-Pasteur a révélé que cette communauté religieuse a risqué plus de 80 millions \$ dans le Marché central métropolitain de Montréal, un projet immobilier hautement spéculatif. Une partie de ces avoirs viendrait du fonds créé à même le salaire versé par les religieuses à la communauté depuis 1975, en prévision de leur retraite. Si c'est vrai, les religieuses ont été naïves ou imprudentes. Comme cet argent a été accumulé à l'abri du fisc, tout le monde y a un intérêt. Il faut prendre les mesures nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise.

À compter de cette année, tous les organismes de charité seront tenus d'annexer les états financiers de leur corporation à leur déclaration annuelle. Mais ces états financiers ne seront rendus publics que si la corporation donne son autorisation. Ce n'est pas suffisant.

L'an dernier, 75 000 organismes de charité enregistrés ont déclaré des revenus de 8 milliards \$. Il n'est pas normal que ces organismes, qui bénéficient d'un traitement fiscal les mettant à l'abri de l'impôt, ne soient pas tenus de rendre des comptes plus serrés. Et il est inacceptable que de telles institutions n'aient pas à payer d'impôt sur les revenus de leurs placements.

La plupart des organismes de charité ou de bienfaisance ont des objectifs louables. Mais la bonne volonté de leurs dirigeants n'en fait pas nécessairement de bons gestionnaires. L'histoire des soeurs du Bon-Pasteur devrait nous servir de leçon. Les institutions de charité doivent être d'une transparence exemplaire. Et lorsqu'elles s'éloignent de leurs missions de bienfaisance pour faire des placements, elles doivent payer des impôts, comme tout le monde.

Un constat troublant qui interpelle tous les chrétiens



CARREFOUR DES LECTEURS

Généreux et naïfs

(Lettre à M. Michel Vastel, journaliste, LE SOLEIL)

À la suite de votre article du lundi 27 janvier concernant Ubi Soft (France) et de notre conversation téléphonique, je vous fais part de mes commentaires. Présentement, il existe plusieurs entreprises en multimédia au Québec dans un contexte d'une saine concurrence. Il existe plusieurs firmes qui créent et conçoivent des logiciels au Québec actuellement, car le marché est en ébullition mais par contre très fragile. De plus, les petites et moyennes entreprises font beaucoup de recherche et de développement dans le domaine du multimédia, comme les CD-ROM éducatifs ou les autres produits connexes, mais les subventions et les moyens de financement se font très rares. Le gouvernement serait prêt à subventionner le groupe Ubi Soft, une entreprise étrangère, c'est-à-dire que le provincial et le fédéral donneraient 25 000 \$ par emploi jusqu'à 65 à 70 millions \$ pendant neuf ans. Le salaire moyen d'un étudiant qui commence sur le marché de l'emploi se situe entre 9 et 15 \$ de l'heure. Si nous prenons la moyenne, c'est-à-dire 12 \$ de l'heure à 40 heures semaine, 52 semaines par année, le salaire annuel s'élève à 24 960 \$. Alors les salaires des employés seraient financés entièrement par notre gouvernement.

Dans notre entreprise en période de croissance, nous avons employé trois personnes sortant des études et nous n'avons aucun financement de la part des gouvernements. Compte tenu des charges élevées lors des embauches, des pigistes viennent souvent travailler pour notre entreprise. Nous avons des projets et nous cherchons des moyens de financement pour lancer nos produits au grand public. De plus, un de ces projets est même générateur d'emplois pour notre région. Mais les subventions ou tout autre méthode de financement se font rares. À la limite, il y a beaucoup de controverses sur le bien-être social aux individus mais ce genre de financement de la part de nos gouvernements est un genre de bien-être social aux entreprises !... Dans ma lecture du SOLEIL du 27 janvier, j'ai lu un article sur l'amiante en France qui nous dit que nous perdons le marché français, ce qui représente 18 millions \$ pour 1997, sans compter les pertes réalisées en 1996. Le gouverne-

ment français en a décidé ainsi. Les gouvernements du Québec et du Canada sont prêts à financer une entreprise française jusqu'à 65 ou 70 millions \$. Je trouve que nous sommes très généreux et naïfs et que l'argent des gouvernements serait mieux placé au sein des entreprises québécoises.
 Francine Bergeron
 Chargée de projets
 IMAGIX
 Québec

L'université des aveugles

(Lettre adressée à Raymond Giroux)
 Dans votre éditorial du 3 février, vous dénoncez à bon escient l'art détestable du pelletage de problèmes, pratiqué par l'université Laval, une institution qui par mission doit enseigner les principes du bon gouvernement et l'administration responsable des deniers du bon peuple. On ne nous fera pas croire qu'il n'existe pas dans nos institutions de haut savoir, comme on les désigne couramment, assez de docteurs en toutes compétences idoines pour poser un diagnostic, validé aller-retour, sur la crise financière qui les frappe. L'observateur extérieur le moins attentif peut en identifier rapidement plus d'un élément, à replacer cependant dans le contexte plus global du rendement et des coûts de notre système d'éducation. Par rapport à son PIB, le Québec y investit presque deux fois plus d'argent que l'Ontario ou les USA. Le cas des universités frôle l'indécence. « Les dépenses par étudiant, excluant la recherche, sont de 17 % supérieures au Québec (12 242 \$) qu'en Ontario (10 621 \$). Ce qui n'empêche pas nos braves universitaires de se payer des congés sabbatiques dont le coût annuel est de quelque 45 millions \$ (Les Affaires, 16/11/96). Ce qui n'empêche pas non plus l'UQ de se coiffer d'un siège social dont le coût semble inversement proportionnel à son utilité. Ce qui n'empêche pas enfin nos « recteurs magnifiques » de dénoncer régulièrement le sous-financement de « leur » institution. « Les règles du jeu actuelles paralysent les gestionnaires des universités », dites-vous. Implicitement, vous portez le problème de la gestion de ces institutions à une instance supérieure, soit le gouvernement lui-même, en commençant par la ministre de l'Éducation. Ne

comptez pas trop là-dessus. Conscient des malheurs qui ont frappé son prédécesseur, M^{me} Marois se tient aussi loin que possible du monde universitaire. Drapée du rapport des États généraux sur l'éducation, elle a décidé d'investir les rares millions de dollars mis à sa disposition, on ne sait trop par quel coup de baguette magique, là où il n'y a pas encore de problème sérieux, c'est-à-dire dans le champ du préscolaire. Elle laisse les universités s'examiner elles-mêmes. Pour sa part, l'université Laval ne voit comme solution à ses problèmes financiers que celle d'en différer le traitement. Serions-nous dans la situation « d'aveugles conduits par des aveugles » ?
 François Caron
 Saint-Rédempteur

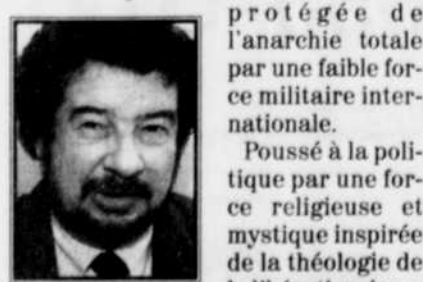
Tous le font, je le fais moi aussi

Nous vivons à une époque où les citoyens doutent de plus en plus de la moralité des politiciens. Il est donc « rassurant » d'entendre Gilles Duceppe répliquer que tous les autres partis avaient fait de même et que, par conséquent, il pouvait le faire lui aussi. Oui, M. Duceppe. Il semble que ce soit légal. Mais est-ce moralement acceptable ces congédiements « arrangés » pour profiter de primes de séparation ? Habituellement, vous soulignez les canailleries du parti au pouvoir pour justement vous en démarquer et brandir bien haut votre probité. Il est curieux que dans ce cas-ci, plutôt que de le dénoncer, vous preniez comme référence le Parti libéral pour vous justifier. Bravo, M. Duceppe. Grâce à vous, la confiance du peuple en ses politiciens va monter d'un cran.
 Richard Delisle
 Sainte-Foy

VOUS POUVEZ FAIRE PARVENIR vos lettres à l'adresse suivante :
 Carrefour des lecteurs,
 Journal LE SOLEIL,
 925, chemin Saint-Louis, c.p. 1547,
 Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6
 Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin.

Aristide a semé la zizanie en Haïti

Jean-Bertrand Aristide a semé la zizanie en Haïti, et la mal nommée « perle des Antilles » se retrouve aujourd'hui encore en pleine déconfiture, à peine protégée de l'anarchie totale par une faible force militaire internationale.



Raymond Giroux

NOTES DE LECTURES

de son pays, renversé par un coup

d'État provoqué en bonne partie par son comportement irresponsable, revenu aux affaires grâce à un virage à 180 degrés en faveur des intérêts américains. Aristide n'aura somme toute représenté qu'un espoir futile pour ces véritables damnés de la terre.

Ce verdict dur, implacable et confirmé par les reportages journalistiques récents, sort de la plume du sociologue américain d'origine haïtienne Alex Dupuy, de la Wesleyan University. Son *Haiti in the New World Order** dresse un bilan rigoureux du post-duvaliérisme et démontre comment, dans un pays où tout, absolument tout, est prioritaire, tout gouvernement démocratique affronte une mission quasi impossible.

Erratique, Aristide a heurté de front, dès le départ, les intérêts de l'armée et de la bourgeoisie. Ses propos irréf-

chis sur l'utilisation populaire du supplice du « Père Lebrun », où l'on enflamme des pneus autour du cou des victimes, créèrent une véritable panique au sein des classes dirigeantes.

Ce qui devait arriver se produisit, le 30 septembre 1991. Dupuy explique qu'un président réformiste et populiste mais totalement imprévisible, sans base politique organisée et privé de tout contrôle sur les forces armées, ne pouvait résister à la pression des élites politico-militaires.

De son exil américain, Aristide a compris la faiblesse de sa position. Il accomplit alors ce qu'il aurait dû tenter pendant son premier passage au pouvoir, soit une alliance avec la bourgeoisie contre la dictature militaire. Tissant peu à peu des liens

avec la communauté d'affaires, négociant avec le gouvernement américain et les institutions internationales à partir d'une position de faiblesse, le président déchu rectifia son tir, avant de revenir à Port-au-Prince mené au doigt par Washington et la Banque mondiale.

Mais, conséquence des contradictions haïtiennes fondamentales, Dupuy soutient que les politiques libérales et les stratégies de développement fondées sur les exportations imposées par les organisations internationales ne correspondent pas aux réalités locales.

Pire encore, elles se révèlent néfastes pour Haïti et l'ensemble des Antilles en organisant des réseaux com-

merciaux bilatéraux entre ces pays et les États-Unis, négligeant au passage la création de relations entre ces pays qui se retrouvent de plus en plus dépendants. Elles renforcent en outre les inégalités actuelles sans surmonter le sous-développement, écrit-il.

Alors, entre un régime économique qui leur laisse peu de chances de s'en sortir et une démocratie pour le moins boiteuse, comme le démontre l'expérience Aristide, les Haïtiens peuvent-ils encore espérer quelque chose ?

L'analyse sociologique rejoint, malheureusement, les observations médiatiques : le meilleur n'est pas à venir.

* Dupuy, Alex. *Haiti in the New World Order. The Limits of the Democratic Revolution*. Westview Press, 220 pages.

OPINIONS

A-t-on besoin de commissions scolaires ?

Le ministre de l'Éducation annonçait récemment son intention de multiplier par quatre le nombre de diplômes de formation professionnelle décernés à des jeunes de moins de 20 ans, le faisant ainsi passer de 4500 à 18 000. Il est temps en effet qu'on se rende compte, en certains milieux, qu'il y a plus d'avenir — et de meilleurs revenus ! — dans un métier spécialisé que dans une profession encombrée.

Seulement voilà : qui va décider des nouvelles orientations de l'école ? Le Parti québécois aime bien les « tables » de concertation : après d'interminables États généraux, Pauline Marois a créé une quinzaine de « groupes de travail » et de « comités conjoints ». Leur mission sera de concrétiser sur le terrain les orientations générales retenues pour la réforme de l'éducation. Malheureusement, on n'y retrouve pratiquement personne issu du monde du travail. Certes, le Conseil du patronat et les Chambres de commerce seront là, mais les organismes patronaux, pas plus que les cadres permanents des centrales syndicales d'ailleurs, ne connaissent rien à la façon dont le travail s'organise dans les

ateliers et sur le plancher des usines.

Un beau cas d'espèce est celui de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM). Le Québec a innové avec cette petite cadillac de l'enseignement professionnel qui a coûté la bagatelle de 28 millions \$. L'aménagement des ateliers et le contenu des programmes a été conçu, au ministère de l'Éducation, avec des professionnels de l'industrie. Mais le ministère ne gère pas d'écoles. Il a donc désigné la Commission des écoles catholiques de Montréal comme fiduciaire: commissaires, experts en pédagogie, professeurs et directeur d'école ont littéralement « pris possession » de l'EMAM. Et depuis ce temps-là, tout va de mal en pis ! « Maintenant que l'école est ouverte, on cherche à nous tasser », croit un représentant de la FTQ.

La CÉCM fait peu de cas d'entreprises qui ont fourni machines et pièces gratuitement et continuent de donner morceaux de moteur d'avions ou d'hélicoptères, fils électriques, circuits électroniques, éléments de structure. Certes, en installant le président du Centre d'adaptation de la main-d'œuvre aérospatiale du Québec (CAMAQ) dans les locaux mêmes de l'école, on prenait un risque : le directeur de l'école se sent menacé dans son auto-



Michel Vastel

rité, les professeurs bousculés dans leurs habitudes.

Malgré tout, entre 95 et 100 % des 700 étudiants de l'EMAM trouvaient immédiatement du travail. J'y ai par exemple rencontré un ingénieur de 39 ans, arrivé depuis deux ans d'Algérie, qui devait se contenter d'emplois de mécanicien. En huit mois, il a obtenu son diplôme et un emploi rémunéré.

Après trois ans seulement dans la lourde machine de la CÉCM, l'École des métiers de l'aérospatiale étouffe ! Par exemple, l'industrie prévoyait engager en 1996 environ 300 assembleurs de structures mais pratiquement aucun assembleur de câbles électroniques ou électriques. Il aurait fallu continger les cours. Mais que faire des professeurs syndiqués ?

Résultat, le taux de placement de l'EMAM a chuté de 97 à 10 % l'an dernier ! Bell Helicopter a par exemple dépensé un demi-million de dollars pour former 48 employés plutôt que d'engager des diplômés de l'EMAM. Quant aux petites entreprises, elles ralentissent leur production, faute de personnel. Lorsqu'un représentant de l'école est allé demander au patron d'une PME pourquoi, des trois diplômés qu'il avait recrutés, un seul avait été embauché, il s'est fait répondre : « Ce ne sont pas les élèves que je veux voir ici, ce sont les professeurs. »

Le ministre de l'Éducation aurait peut-être intérêt à créer une autre « table » où des représentants du monde du travail étudieraient les formes de partenariat indispensables au succès de l'enseignement professionnel. Car il ne faudrait pas que les 18 000 diplômés qu'on nous promet viennent grossir les rangs des « chômeurs diplômés » que produisent déjà les universités.

Par exemple, qui décide du contenu des cours ? Il est invraisemblable qu'il faille plus de temps pour homologuer un nouveau cours que pour concevoir un nouveau moteur d'avion ! Quant aux professeurs, l'industrie veut les voir dans ses ateliers, pour qu'ils y ap-

prennent les méthodes et les techniques de production: toute une petite révolution ça !

On laisse les universités faire du contingentement dans presque toutes les professions — parfois sans prévisions sérieuses et seulement pour protéger les revenus d'une petite caste — mais on ne veut pas écouter les secteurs industriels qui expriment de nouveaux besoins. Quel est ce partenariat qui lie l'École des métiers de l'aérospatiale et l'industrie si, après trois ans, on forme trop d'assembleurs en électronique et pas assez d'assembleurs de structures ? Pourtant, grâce au matériel qui est fourni gratuitement par les entreprises, les cours coûtent généralement 30 % de moins à l'EMAM que dans toute autre école !

Le problème est simple : le ministère de l'Éducation prend trop de temps à homologuer des cours. Et les Commissions scolaires les empêchent d'évoluer ! Si on veut vraiment discuter d'enseignement professionnel, il faudra s'interroger sur la compétence des Commissions scolaires à les gérer. Un jour, il faudra bien se demander s'il ne faudrait pas tout simplement revenir au régime des Écoles de métiers indépendantes...

« Pelletage » à l'université Laval ?

Michel Gervais

Recteur, université Laval

Dans un éditorial à l'emporte-pièce, Raymond Giroux accusait, lundi dernier, la direction de l'université Laval de « pelletage » de « capitulation financière » bref d'irresponsabilité devant les difficultés budgétaires actuelles. Au lieu de « lier ainsi les mains du prochain recteur » et d'« hypothéquer son mandat », il eût fallu, selon M. Giroux, « poursuivre l'oeuvre de rationalisation accomplie depuis des années », viser le déficit zéro et, au besoin, avoir recours à des solutions radicales, dont il donne quelques exemples.

Ce jugement sévère est inacceptable au vu des faits suivants :

1) Quand j'ai assumé la direction de l'université Laval en 1987, il y avait un déficit accumulé de 10,5 millions \$ et le budget 1987-1988 prévoyait un déficit supplémentaire de 4,5 millions \$. Dix ans plus tard, les états financiers de 1995-1996 affichaient un surplus de 5 millions \$. De moins 15 à plus 5 millions \$, c'est un revirement spectaculaire, surtout si on compare la situation financière de Laval à celle des autres universités québécoises.

2) Pour moi qui part le 2 mai, il aurait été relativement facile de profiter de cette image de bonne gestion et de ne pas attirer l'attention sur les perspectives de l'an prochain. Je serais sorti la tête haute, sous les applaudissements de tous, peut-être même des éditorialistes. Immanquablement, cependant, dès la première année de son mandat, mon successeur aurait passé aux yeux du public pour un gestionnaire minable. C'est cela qui aurait constitué du « pelletage » et de l'irresponsabilité. Mes collègues et moi avons préféré la voie de l'honnêteté et de la transparence.

3) Nous avons présenté des orientations budgétaires pour 1997-1998 au Conseil d'administration qui les a approuvées à l'unanimité. Ces orientations prévoient que Laval pourrait terminer l'année prochaine avec un déficit accumulé de 27 millions \$. Cela paraît énorme, mais il faut mettre ce montant en regard de l'énormité des compressions qui affectent présentement les universités québécoises.

En trois ans, la subvention gouvernementale à l'université Laval sera passée de 275 à 208 millions \$, pour un manque à gagner de 67 millions \$ aux

quels il faut ajouter environ 10 millions \$ de non-indexation. On parle donc d'un effort de réduction demandé de près de 30 % en trois ans !

Dans ce contexte, un déficit accumulé de 27 millions \$ suite à un déficit d'opération de 20 millions \$ en 1997-1998 signifie que l'université Laval aura réussi à réduire ses dépenses annuelles de 57 millions \$. On est loin du « pelletage » et de la « capitulation financière ». On est plutôt en présence d'un résultat remarquable, sans beaucoup d'exemples dans le secteur public ou parapublic et même dans le secteur privé.

4) Cette réduction de dépenses a été le fruit d'un effort collectif qui a impliqué le personnel et les syndicats et qui s'est traduit dans l'abolition, la privatisation ou la fusion de services, des fusions de départements, une réduction importante du nombre de postes aussi bien dans le personnel enseignant que dans le personnel administratif, la diminution du nombre de professeurs-administrateurs, des réductions de salaires de la direction, une meilleure récupération des frais directs et indirects de la recherche, la réorganisation des régimes de retraite, des programmes de retraite anticipée, le prolongement des effets de la loi 102, le contrôle plus serré du travail externe des professeurs, etc. Ce sont ces efforts de tous qui résultent dans une diminution des dépenses annuelles de 57 millions \$.

5) Pour faire plus en si peu de temps, il aurait fallu avoir recours à des solutions radicales, celles-là même que M. Giroux qualifie de « solutions bêtes à la Harris » (je ne le lui fais pas dire). Il en donne deux exemples :
 □ une réduction de 20 % du salaire des professeurs. En cinq ans, le Syndicat des professeurs a accepté deux fois de rouvrir une convention collective dûment signée et il a fait des concessions significatives pour aider l'université à faire face à ses difficultés financières. Je ne vois pas au nom de quoi j'irais lui demander une baisse de salaires alors que le gouvernement n'arrive même pas à obtenir de ses employés une concession équivalente à 1 %, après

leur avoir accordé une augmentation. Je le vois d'autant moins qu'en plusieurs secteurs, l'université est incapable de recruter ou de retenir des professeurs parce qu'elle n'offre pas des salaires compétitifs par rapport aux entreprises ou à d'autres universités nord-américaines avec lesquelles nous sommes en concurrence ;

□ la fermeture d'une faculté (M. Giroux donne l'exemple de la Faculté des lettres ou de la Faculté des sciences sociales). Ce sont là des décisions extrêmement graves qui ne pourraient être prises que dans une perspective d'ensemble et en tenant compte du rôle unique de l'université Laval pour tout l'Est du Québec. Il ne m'est pas apparu responsable de détruire l'université Laval avant de la confier à mon successeur.

La vérité, c'est que, malgré un discours qui prétend accorder la priorité à l'éducation, le gouvernement du Québec impose à ce secteur et à l'enseignement supérieur en particulier des compressions sans précédent, d'une ampleur démesurée et, surtout, dans un délai beaucoup trop court. De surcroît, il empêche les universités d'aller chercher des revenus supplémentaires. Si les droits de scolarité se situaient seulement au niveau de la moyenne canadienne, l'université Laval terminerait l'année 1997-1998 sans aucun déficit accumulé, voire même avec un surplus.

La vérité, c'est encore que ces compressions menacent la capacité de l'université Laval de continuer d'exercer son rôle de leader dans la nécessaire restructuration de notre économie régionale. En effet, je crains qu'on ne réalise pas assez les avantages que représente pour notre région le fait d'avoir une université de classe mondiale :

- qui dispense près de 6000 grades par année, dont près de 250 doctorats ;
- qui accueille 1700 étudiants internationaux, nos meilleurs ambassadeurs à l'étranger ;
- qui compte un corps professoral dont plus de 80 % des membres ont un Ph.D. ;
- qui offre, dans la plupart des secteurs, une formation dont la valeur est reconnue partout à travers le monde ;
- qui, de toutes les universités canadiennes, est celle qui a connu les plus grands progrès en recherche au cours de la dernière décennie ;
- qui est particulièrement active dans le transfert technologique ;
- qui contribue de manière éminente à la vie culturelle de notre milieu ;
- dont les retombées économiques re-



Les nouvelles compressions imposées à l'université Laval risquent de empêcher de jouer son rôle de leader dans la restructuration de l'économie régionale, croit le recteur Michel Gervais.

présentaient, en 1992-1993, 610 millions \$ annuellement, sans compter les effets d'entraînement.

Plutôt que d'attaquer injustement la direction de l'université Laval pour sa gestion financière, considérée par plusieurs comme étant l'une des meilleures au Canada, je me serais attendu à ce que M. Giroux s'inquiète plutôt de la menace qui pèse sur l'un des plus précieux outils dont dispose la région pour sortir de sa morosité actuelle.

Monsieur Giroux s'attaque encore à la

« culture nombriliste » de Laval. Qu'il reconnaisse au moins la solidarité institutionnelle remarquable qui nous a permis, sans conflit, de réduire nos dépenses annuelles de 57 millions \$. Il affirme enfin que l'université a « un urgent besoin de sang neuf » (merci beaucoup !). Qu'il reconnaisse au moins que nos statuts ont la sagesse de prévoir un changement obligatoire de recteur à tous les dix ans, ce qui assure un renouveau que d'autres milieux auraient peut-être intérêt à imiter.

Nous avons préféré la voie de la transparence



Michel Gervais

ACCENT '97

La norme de la classe économique

Heureusement il y a M. Lessard.

À LIQUIDER
ACCENT 1996

Bas kilométrage, automatique,
servodirection, radiocassette AM/FM,
grand choix de couleurs
Facilités de financement

HYUNDAI
UNE ÈRE NOUVELLE



139⁹⁵ mois/
60 mois

LESSARD
659, boul. St-Joseph
(prolongement de la 80e Rue)
Québec 623-5471

*P.D.S. Accent 1997, 3 portes, 5 vitesses, à partir de 10 995\$ ou 139,95\$/mois basé sur un prêt auto option de la Banque Nationale. Terme de 60 mois à 8,05% taxes, transport et préparation en sus. Comptant de 1 186,62\$ ou échange équivalent. Franchise de 27 000 km/an, 0,4¢ de plus le km de 27 000 à 30 000 et 0,7¢, 30 000 km et plus. Valeur résiduelle garantie à 30%, taxes incluses.

Photo à titre indicatif.

AMIANTE

St-Georges adhère au boycott des vins français

IAN BUSSIÈRES

Collaboration spéciale

THETFORD MINES — Alors que la région d'Asbestos, dont l'industrie principale est également l'extraction d'amiante, n'a toujours pas emboîté le pas à Thetford Mines dans sa campagne de boycott des vins français, un conseiller municipal de St-Georges vient de suggérer d'étendre le boycott à la Beauce.

Le conseiller Simon Roy a d'ailleurs demandé personnellement à la population, lors d'une séance du conseil, de prouver que la légendaire solidarité beauceronne pouvait s'étendre aux régions voisines en proposant de boycotter dorénavant les vins français et les autres produits de ce pays en réponse à l'interdiction de l'amiante en France décrétee le 1er janvier.

L'AMIANTE CENTRE NÉVRALGIQUE

« L'industrie de l'amiante est le centre névralgique de l'économie thetfordoise et la Beauce n'a pas intérêt à avoir comme voisine une région en déclin, puisque nous avons des liens économiques avec Thetford Mines », a-t-il expliqué, précisant qu'il craignait la possibilité d'un effet domino de la décision française à travers l'Europe.

Le président de la Chambre de commerce de L'Amiante, M. Luc Rémillard, s'est d'ailleurs dit très satisfait des appuis de la Beauce et de la région de Plessisville, s'estimant cependant bien déçu que l'autre grande région productrice d'amiante au Québec, Asbestos, n'ait pas suivi la vague. « Nous avons fait des démarches auprès de cette région mais les gens là-bas ont choisi de ne pas embarquer dans le boycott. C'est dommage car nous pensions que leur appui viendrait tout naturellement », a déclaré M. Rémillard.

Le maire d'Asbestos, M. André Bachand, avait déjà déclaré qu'il revenait au Cercle des affaires d'Asbestos de se pencher sur la question. Jointe ces jours derniers, Mme Johanne Piché, présidente du Cercle des affaires et propriétaire du supermarché Provigo de l'endroit, semblait d'ailleurs fort mal à l'aise avec cette situation. « Je refuse de me prononcer là-dessus. C'est très dangereux », a-t-elle

lancé d'entrée de jeu avant de signaler qu'à sa connaissance, aucun commerçant à Asbestos n'avait imité l'initiative thetfordoise. Selon Mme Piché, une telle démarche n'aurait qu'un impact minime sur les ventes de vins et autres produits français et il serait plus important de veiller à ce que l'amiante soit davantage utilisé au Canada si on veut en mousser l'utilisation sur les marchés internationaux.

Défense nationale National Defense

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DU CAMP DE VALCARTIER

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Valcartier. Le champ de tir se trouve à l'intérieur du camp de Valcartier, et la zone de danger est délimitée comme suit:

La limite est du secteur est une ligne tirée parallèlement à la route 371 (Loretteville à Saint-Gabriel de Valcartier) du côté ouest de ladite route; cette ligne débute à l'endroit où la rivière Nelson intercepte la route 371 et se continue jusqu'au Lac Ferré; depuis ce point en direction nord-ouest jusqu'à la limite ouest du Monastère Mont St-Sacrement, puis en direction nord-est sur une distance de 4,8 km jusqu'à la route parallèle à la rivière Jacques-Cartier et du côté ouest de celle-ci; puis en direction nord-ouest jusqu'à 1,6 km passé la pointe extrême ouest du Lac Tantara. La limite nord de la zone consiste en une ligne droite tirée entre le point extrême nord de la limite est le Lac de Claire. La limite ouest est une ligne tirée depuis le Lac de Claire jusqu'à un point situé à 1,6 km passé la barrière de l'ouest sise sur la route Lac St-Joseph - Base Valcartier, depuis ce point en direction nord-est jusqu'au Lac du Père puis en direction sud-est jusqu'à la rivière Jacques-Cartier. La limite sud de cette zone est une ligne droite tirée en direction est-sud-est du point extrême sud de la limite ouest sur une distance de 4,8 km depuis ce point en direction nord-est jusqu'au sommet du mont connu sous le nom de Brillant puis en direction nord jusqu'au point extrême sud de la limite est.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone du camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou si vous avez en votre possession un objet que vous croyez explosif, prévenez la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans cette zone.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

EN BREF

1,6M\$ de bonis à Mines Gaspé

Le programme de rémunération variable instauré à Mines Gaspé a permis le versement de 1,64 million \$ aux employés de l'entreprise. Chaque membre du personnel ayant cumulé plus de 360 heures en 1996, vient de recevoir un boni de 1,36 \$ par heure travaillée. En moyenne, les travailleurs ont empoché 2400 \$. Selon la direction de l'entreprise, le programme, qui s'appuie sur cinq éléments, « a permis d'accroître la mobilisation des employés. » Mines Gaspé emploie 630 personnes. Le salaire horaire moyen est de 19,46 \$, H.M.

Tapis roulants chez Procycle

Les employés de Bodyguard Fitness, nouvelle division de Procycle, ont souligné la fabrication du premier tapis roulant produit dans leur usine du parc industriel à St-Georges. L'événement marque une nouvelle étape pour le fabricant de vélos qui a réalisé l'acquisition de Bodyguard en septembre. En plus de fabriquer des tapis roulants, Bodyguard, qui espère conserver sa position sur le marché américain, produira en mars, des escaladeurs. L.D.



Les Ponts Jacques Cartier
et Champlain Incorporée

The Jacques Cartier and
Champlain Bridges
Incorporated
Date: le 10 février 1997
Contrat N° 91-40-7809

AVIS AUX ENTREPRENEURS

LES PONTS JACQUES CARTIER ET CHAMPLAIN INCORPORÉE, société commerciale légalement constituée, ayant son siège social à Ottawa, province d'Ontario et sa principale place d'affaires à Longueuil, province de Québec, établie par la Loi sur l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent et agissant aux présentes en qualité de mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et en exerçant les pouvoirs (ci-après appelée "PROPRIÉTAIRE").

Invite les entrepreneurs en construction à lui soumettre une demande de présélection dans une enveloppe fournie par le Propriétaire et marquée "PRÉSELECTION POUR LE CONTRAT N° 91-40-7809" relativement

PONT JACQUES CARTIER RÉPARATION DU TABLIER ET REMPLACEMENT LOCAL (1997)

seront reçues aux bureaux du Propriétaire, à l'adresse ci-dessous laquelle est la seule et unique adresse de réception des soumissions, jusqu'à 15h le JEUDI 20 FÉVRIER 1997.

LES PONTS JACQUES CARTIER ET
CHAMPLAIN INC.
1010, RUE DE SÉRIGNY, BUREAU 700
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4K 5G7
TÉL.: (514) 651-8771 /
TÉLÉCOPIEUR: (514) 677-8912

On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de 60\$ comptant ou par chèque visé, établi à l'ordre du Propriétaire, montant qui ne sera pas remboursable.

Toute enveloppe livrée à une autre adresse sera automatiquement RETOURNÉE.

Le Propriétaire ne s'engage pas à retenir quel que entrepreneur que ce soit suite au présent appel de présélection.

Le secrétaire de la Société
André Richer

Canada

LA SÉRIE TL À UN PRIX JAMAIS VU

408\$

mois/48 mois
Transport et préparation inclus
OU

4,8%

Que ce soit à l'achat ou à la location-bail, la série TL 1997 vous procurera le confort d'une voiture de 1re classe, allié au rendement et à la performance d'une berline sport digne de ce nom.

ACURA

Optima

4801, boul. des Galeries

(au coin des Galeries de la Capitale)

322-8180

ligne directe: 1 888 21 ACURA

Commission d'enquête
chargée de faire enquête
sur la Sûreté du Québec

AVIS D'AUDIENCES PUBLIQUES

La Commission d'enquête chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec tiendra ses premières audiences les 26 et 27 février 1997 à 9h30 dans la salle d'audience portant le numéro 5.15 au Palais de Justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal. À moins d'avis contraire, il est prévu que ses audiences publiques se poursuivront par la suite au même endroit à compter du 2 avril 1997.

Le 26 février 1997, la Commission prononcera une déclaration d'ouverture et entendra ensuite les demandes de participation et d'intervention ainsi que, le cas échéant, les demandes préliminaires. Tous ceux qui désirent présenter de telles demandes lors des premières audiences de la Commission devront les soumettre par écrit au plus tard le 20 février 1997 à 16h30. La Commission ne considérera que les demandes présentées conformément à ses règles de procédure dont le texte est disponible au greffe de celle-ci.

La Commission, créée le 23 octobre 1996, a pour mandat de faire enquête sur la Sûreté du Québec à l'égard des éléments suivants:

- les pratiques ayant cours en matière d'enquêtes criminelles à la Sûreté du Québec dans les cas de crime majeur ainsi que la gestion et l'encadrement de ce type d'enquête;
- les pratiques ayant cours en matière d'enquêtes internes faites par la Sûreté du Québec, portant sur la conduite de ses membres, la manière dont les enquêteurs sont supervisés et appuyés par les officiers supérieurs, les entraves et difficultés pouvant survenir au cours de telles enquêtes, y compris l'ensemble des événements entourant la rencontre sociale du 26 août 1995 au domicile de M. Laurent Pichette, capitaine de la Sûreté du Québec.

La Commission a également pour mandat de formuler des recommandations quant aux mesures susceptibles d'améliorer ou de corriger les pratiques relatives aux enquêtes visées par la Commission.

Toute personne en possession d'informations utiles aux travaux de la Commission est invitée à communiquer avec Me Louise Roy, Secrétaire de la Commission.

L'adresse de la Commission est:

Commission d'enquête chargée de faire
enquête sur la Sûreté du Québec
Palais de Justice de Montréal
1, rue Notre-Dame Est
Cabinet 10.35
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone: (514) 864-0950
Télécopieur: (514) 864-4044

Me Louise Roy
Secrétaire de la Commission



VOUS VOYAGEZ?

Météo monde

1 900 565-4455

Frais applicables

Environnement Canada Environnement Canada